



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



Calendrier

CALENDRIER DE FORMATION

SITE DE MONTPELLIER

Test d'entrée en formation : 7 Juin 2022

Positionnement des stagiaires en formation : 25 et 26 Août 2022

ORGANISATION DE LA FORMATION (SOUS RESERVES DE MODIFICATIONS DU CALENDRIER)

Semaine 1 : Du 5 au 9 Septembre 2022

Semaine 2 : Du 3 au 7 Octobre 2022

Semaine 3 : Du 7 au 11 Novembre 2022

Semaine 4 : Du 5 au 9 Décembre 2022

Semaine 5 : Du 9 au 13 Janvier 2023

Semaine 6 : Du 13 au 17 Février 2023

Semaine 7 : Du 13 au 17 Mars 2023

Semaine 8 : Du 10 au 14 Avril 2023

Semaine 9 (Certifications) : Du 8 au 12 Mai 2023

Semaine 10 (Certifications) : Du 5 au 9 Juin 2023

Bilan :

23 Juin 2023

Coût

Coût Pédagogique :

Tarif des frais pédagogiques de la formation en apprentissage : 5 800 €

La totalité des frais pédagogiques de la formation sont pris en charge par l'AFDAS, OPCO de la branche Sport.

Coût Contrat Apprentissage :

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat.

Pour accéder au simulateur de calcul de rémunération, rendez-vous sur le site :

<http://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Aide

Exonération d'une partie des cotisations sociales

Frais Annexes

L'AFDAS, via le CFA IFF prendra en charge une partie des frais liés à l'hébergement et la restauration selon des montants qui seront publiés prochainement

Lieu

LIEU DE LA FORMATION

Ligue de Football d'Occitanie

615 Avenue Docteur Jacques Fourcade

34 000 MONTPELLIER

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

1 Route de Cépet – BP 200 - 31180 Castelmaurou
Mail : formation@occitanie.fff.fr – Web : <https://occitanie.fff.fr>
Siret n°776 945 750 000 37 Code NAF : 93 12 Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 733 100 120 31
auprès du préfet de la région



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE